



Programme
des Nations Unies
pour l'environnement

UNEP/BUR/33/2
10 octobre 1988
FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau élargi des Parties
contractantes à la Convention pour la
protection de la mer Méditerranée contre
la pollution et aux Protocoles y relatifs

Athènes, 1-2 novembre 1988

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

Introduction

La Cinquième réunion ordinaire des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution (Athènes, 7-11 septembre 1987) a décidé de convoquer une réunion du Bureau élargi ouverte à toutes les Parties contractantes, à Athènes les 1er et 2 novembre 1988. Cette réunion a pour objet de se prononcer sur la ventilation du budget 1989 du Plan d'action pour la Méditerranée et de procéder à une étude analytique du rapport du Directeur exécutif concernant le recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée. Les annotations qui suivent à l'ordre du jour proposé pour la réunion ont été établies par le secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

Point 1 de l'ordre du jour - Ouverture de la réunion

La réunion sera ouverte le mardi 1er novembre 1988 à 10 heures dans les locaux de l'Unité de coordination, par le président du Bureau. Tous les points focaux du PAM ont été invités à envoyer leurs représentants à la réunion. Les organisations concernées des Nations Unies et d'autres organisations ont également été invitées à prendre part à la réunion, de même que les directeurs des Centres d'activités régionales.

Point 2 de l'ordre du jour - Règlement intérieur

Le règlement intérieur adopté pour les réunions et conférences des Parties contractantes à la Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution et aux Protocoles y relatifs s'appliquera à la réunion (UNEP/IG.43/6, annexe XI).

Point 3 de l'ordre du jour - Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

L'ordre du jour provisoire établi par le secrétariat a été distribué sous la cote UNEP/BUR/33/1 pour adoption par la réunion.

Un service d'interprétation simultanée anglais-français sera disponible pour les participants.

La réunion examinera et adoptera l'emploi du temps proposé qui figure en annexe au présent document.

Point 4 de l'ordre du jour - Ventilation du budget 1989 du Plan d'action pour la Méditerranée

Le Bureau élargi a été chargé par les Parties contractantes de rendre une décision sur la ventilation du budget 1989. Les parties pertinentes ont été approuvées par le Comité scientifique et technique et par le Comité socio-économique, selon la procédure appropriée. Le budget figure dans le document UNEP/BUR/33/3.

Point 5 de l'ordre du jour - Rapport du Directeur exécutif concernant le recentrage du Plan d'action pour la Méditerranée

Le Coordonnateur présentera le rapport du Directeur exécutif sur le recentrage du PAM qui figure dans le document UNEP/BUR/33/4, établi conformément à la décision des Parties contractantes lors de leur Cinquième réunion ordinaire.

Le rapport contient une présentation analytique du recentrage proposé puisque celui-ci concerne chacune des composantes du PAM, il expose l'état des projets pilotes de gestion du littoral, il évoque les évolutions dans d'autres programmes étroitement liés aux objectifs du Plan d'action, et il présente à titre indicatif certaines incidences budgétaires pour 1990-1991.

Il est prévu que le Bureau examinera le document et prendra une décision sur les recommandations proposées par le Directeur exécutif.

Point 6 de l'ordre du jour - Composition du Bureau des Parties contractantes

Au cours de sa réunion du 18 février 1988, le Bureau a brièvement examiné la question de la composition du Bureau et il a décidé que le secrétariat soumettrait à la réunion élargie du Bureau des propositions réalistes qui devraient revêtir la forme de principes en sorte qu'une solution acceptable puisse être dégagée et appliquée au cours de la prochaine réunion des Parties contractantes (Athènes, 3-6 octobre 1989).

En vue d'aider les Parties contractantes à dégager un consensus sur cette question cruciale, le secrétariat a élaboré le document UNEP/BUR/33/5 qui contient diverses propositions sous forme de principes. Le Bureau est prié d'examiner le document et de prendre une décision à cet égard.

Point 7 de l'ordre du jour - Questions diverses

D'autres questions relatives à l'ensemble du Plan d'action que les participants ou le secrétariat souhaiteraient soumettre à l'attention de la réunion seront examinées au titre de ce point de l'ordre du jour.

Point 8 de l'ordre du jour - Adoption du rapport

Un projet de rapport de la réunion sera soumis aux participants pour adoption.

Point 9 de l'ordre du jour - Clôture de la réunion

Il est prévu que la clôture de la réunion sera prononcée par le président du Bureau et par le représentant du Directeur exécutif du PNUE, le mercredi 2 novembre 1988 à 18 heures.

Emploi du temps proposé

Points de l'ordre du jour

Date	9h30 - 12h30	14h30 - 17h30
mardi 1er novembre	1, 2, 3, 4	5
mercredi 2 novembre	5, 6	7, 8, 9
